

Nom : _____ **Prénom :** _____

Grade : _____ **Discipline :** _____

Affectation : _____

Est invité(e) à se présenter devant un médecin généraliste agréé, pour subir la visite médicale réglementaire exigible pour tout candidat à un emploi public conformément aux lois n°83-634 du 13.07.1983, n° 84-16 du 11.01.1984 ou à l'article L 481-1 du code de l'éducation.

La consultation n'est pas à votre charge.

DSDEN

La liste des médecins agréés est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.ars.alsace.sante.fr/Liste-des-medecins-agrees.97346.0.html>

D1D

En aucun cas, il n'est possible de s'adresser au médecin traitant.

Affaire suivie par
Nathalie REGNOUF

Le certificat médical est à retourner impérativement pour le : 30 avril 2021 au plus tard.

Téléphone

03 69 20 93 11

Fax

03 88 61 43 15

nathalie.regnouf@

ac-strasbourg.fr

Strasbourg, le 10 novembre 2020

Pour le Recteur

Pour le Secrétaire Général

Le Chef du bureau

Adresse :
65 avenue de la
Forêt Noire
67083 Strasbourg
cedex

Fiche de Remboursement d'Honoraires

(à remplir par le médecin)

Le montant des honoraires est fixé par l'arrêté du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986.

Je soussigné Docteur

SIRET :

ayant procédé à l'examen médical de M/Mme :

demande le règlement de la somme de€

et en lettres.....

TVA non applicable, article 293B du CGI

TVA applicable

Joindre obligatoirement un RIB.

Fait à _____, le _____

Signature et

cachet du médecin

Document à retourner intégralement au service émetteur dont les coordonnées sont indiquées sur la gauche du document.

A compléter par l'administration

Date de réception
de la facture :

Service fait le :

Cachet du service émetteur et signature